

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**

**Gouvernance  
des démarches  
participatives et  
des budgets  
participatifs :  
création d'un  
comité paritaire-  
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY  
Mme DURLIN à M. GALAN  
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE  
M. CARRERA à M. CAVALIERE  
M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Floirac a renforcé, depuis janvier 2017, son action en faveur du développement de la participation citoyenne.

A ce titre, un Guide des démarches participatives a été co-élaboré par les habitants, les élus et les services de la Ville et approuvé en Conseil Municipal le 29 mai 2017. Lors de ce même Conseil, le règlement du dispositif « Budgets participatifs » a, lui aussi, été approuvé. Dans le guide des démarches participatives ainsi que dans le règlement des budgets participatifs figure la création d'un Comité Paritaire dont les missions seront les suivantes :

De manière globale sur les démarches participatives,  
-veiller à l'application des principes fondateurs partagés  
- participer à la mise à jour du guide des démarches participatives

Dans le cadre des budgets participatifs, il aura pour mission :  
- d'assurer l'analyse des projets dans la phase de faisabilité en collaboration avec les services techniques compétents  
- d'orienter vers un accompagnement spécifique les projets liés aux dépenses de fonctionnement ou pouvant relever de l'agenda 21 au titre de l'année 2018  
- de valider la votation et de soumettre au Conseil Municipal la liste des projets plébiscités au regard du financement du budget défini pour l'année 2017.

Conformément au Guide des démarches participatives et au règlement des budgets participatifs, le Comité Paritaire doit comprendre 14 élus et 14 habitants désignés par les Conseils de Quartier (2 par Conseil), les Centres sociaux (1 par Centre), le Conseil des Sages (2), les Conseils Citoyens (1 par Conseil).

Chaque instance a désigné librement son représentant, en fonction de l'organisation qui est la sienne.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la création du Comité Paritaire et d'en désigner ses membres comme suit :

Pour les élus :

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1-Monsieur le Maire Jean-Jacques PUYOBRAU | 2-Madame Nathalie LACUEY         |
| 3-Madame Marcelle GRANJEON                | 4-Monsieur Didier IGLESIAS       |
| 5-Madame Martine CHEVAUCHERIE             | 6- Monsieur Alexandre BOURIGAULT |
| 7-Madame Andrée COLLIN                    | 8- Madame Gaëlle LARUE           |
| 9-Monsieur Jean-Claude GALAN              | 10-Monsieur Christophe BAGILET   |
| 11-Monsieur Nicolas CALT                  | 12-Monsieur Patrick ROBERT       |
| 13-Monsieur Serge HADON                   | 14-Monsieur Patrick GELOS        |

Pour les habitants :

Conseil de quartier Jaurès/Etangs

-Monsieur Jean René FORTIER  
-Madame Huguette HEISSERER

Conseil de quartier Plateaux

-Madame Nathalie BIJOUX  
-Monsieur Xavier IPCAR

Conseil de quartier Rives de Floirac

-Monsieur Bernard SEGUIER  
-Madame Jamila ALLA

Conseil de quartier Blum/Bourbon/ Dravemont  
-Madame Marie-Caroline TAILLEUR  
-Madame Béatrice LAVIGNE

Association des usagers du Centre Social du Bas Floirac  
-Monsieur Jean-Claude SAVY

Espace social et culturel du Haut Floirac  
-Madame Christine BOUQUET

Conseil des Sages  
-Monsieur Robert ROCHEL  
-Madame Bernadette DEZANGRONIZ

Conseil Citoyen Jaurès  
-Madame Céline BAILLERES

Conseil Citoyen Dravemont  
-Madame Jeannine SECHERES

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu la délibération 170529-09 du Conseil Municipal du 29 mai 2017 ;  
Vu le Guide des Démarches participatives ;  
Vu le Règlement des budgets participatifs ;  
Vu l'action 15.2 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif d'animer et développer les espaces de démocratie participative ;  
Vu l'action 15.3 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de poursuivre la gestion urbaine de proximité ;  
Vu l'action 15.4 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de co-construire nos évènements avec les partenaires et les habitants ;  
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** d'instituer un Comité Paritaire des Démarches Participatives

**DESIGNE** les personnes citées ci-dessus.

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants :  | 31        |
| Suffrages exprimés : | <b>31</b> |
| Pour :               | 30        |
| Contre :             |           |
| Abstention :         | 1         |

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*  
**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017**  
*Le Maire,*



*Jean-Jacques PUYOBRAU*